

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-735
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

**Valorisation de l'accueil touristique sur Saint-Flour Communauté
Restructuration de l'Office de tourisme de la station thermal de Chaudes-Aigues
Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cantal au titre
du contrat Cantal développement 2022-2027**

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Considérant le projet de territoire 2021-2026 et sa fiche projet n°101, relative à l'étude de programmation et aux travaux sur les bâtiments jouxtant le parc thermal : Maison Juéry et Maison France Services ;

Vu l'étude de programmation réalisée par le bureau d'études Le Champs des Possibles entre 2021 et 2023 ;

Vu les travaux de sécurisation du bâtiment réalisés entre 2022 et 2023 ;

Vu la décision n°2023-514 en date du 28 septembre 2023 relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du Moulin Juéry au bureau d'architecture Julie BOUNIOL ;

Vu le contrat Cantal Développement 2022-2027 approuvé par délibération n°2023-020 du conseil communautaire en date du 27 février 2023 ;

Vu le contrat Cantal Développement 2022-2027 signé le 31 mai 2023 ;

Vu l'avis favorable émis par le bureau exécutif en date du 30 septembre 2024 portant sur l'avant-projet définitif ;

Vu le montant prévisionnel de l'opération établi au stade APD s'élevant à 689 642.76€ HT ;

Considérant le degré de maturité du projet et le projet de calendrier engageant le démarrage des opérations dès 2025 ;

Considérant que le plan de financement de cette action pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes et Moe	75 742.76 €	Etat DETR/DSIL	183 435.88 €
Travaux	613 900.00 €	Région AURA	159 528.33 €
		Conseil départemental	208 750.00 €
		Autofinancement	137 928.55 €
Total	689 642.76 €	Total	689 642.76 €

Vu l'avis favorable du bureau exécutif en date du 18 novembre 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'engagement de l'opération et le plan de financement décrit ci-dessus ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241218-DEC2024-735-AU
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Article 2 : De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Cantal au titre du Contrat Cantal Développement pour un montant de 208 750.00 € ;

Article 3 : De solliciter les autres financements nécessaires pour la réalisation de ce projet ;

Article 4 : De signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;

Article 5 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 6 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 18 décembre 2024

La Présidente


Céline CHARRIAUD

**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.
Transmise en Préfecture le 20 DEC. 2024**

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le 20 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241218-DEC2024-735-AU
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024